



Michel SAVIN

Sénateur de l'Isère

Paris, mardi 21 juillet 2026

Communiqué de presse

Réforme du sport professionnelle : la proposition de loi définitivement adoptée au Parlement.

Michel Savin : « Le Sénat aura profondément modernisé le cadre juridique du sport professionnel. »

L'adoption définitive de la proposition de loi relative à l'organisation, à la gestion et au financement du sport professionnel constitue une étape majeure pour l'avenir du sport professionnel français. Rapporteur du texte au Sénat, Michel Savin se félicite de l'aboutissement d'une réforme ambitieuse, largement inspirée des travaux conduits par le Sénat depuis plusieurs années.

« Cette réforme était devenue indispensable. Les crises successives traversées par plusieurs disciplines, en particulier le football professionnel, ont révélé les limites de l'organisation actuelle. Nous avons souhaité construire une loi tournée vers l'avenir, capable de concilier performance économique, intégrité sportive et intérêt général », déclare Michel Savin.

S'appuyant sur les conclusions de la mission d'information sénatoriale sur la financiarisation du football professionnel, le Sénat a joué un rôle moteur tout au long de l'examen du texte. Les principaux équilibres défendus par la Haute Assemblée ont été conservés au terme de la navette parlementaire.

La loi renforce ainsi les responsabilités des fédérations sportives dans le pilotage du sport professionnel, clarifie leurs relations avec les ligues professionnelles, améliore les règles de gouvernance applicables aux instances dirigeantes, consolide les dispositifs de contrôle économique et financier et renforce les moyens de lutte contre le piratage audiovisuel, qui prive chaque année le sport français de plusieurs centaines de millions d'euros de recettes.

« Le Sénat n'a pas cherché à légiférer dans l'urgence. Nous avons pris le temps d'écouter l'ensemble des acteurs, d'identifier les fragilités de notre modèle et de construire une réforme équilibrée. »

Pour Michel Savin, cette loi constitue aussi un signal fort adressé aux clubs, aux fédérations, aux ligues, aux diffuseurs et aux supporters.

Le sénateur de l'Isère remercie Laurent Lafon, président de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport et auteur de la proposition de loi, ainsi que l'ensemble des députés et sénateurs qui ont contribué à enrichir ce texte.

« Avec cette loi, le Parlement apporte au sport professionnel un cadre plus moderne, plus exigeant et plus protecteur. C'est une réforme de structure qui produira ses effets dans la durée. Je serai particulièrement attentif à sa mise en œuvre afin que les ambitions du législateur se traduisent rapidement en résultats concrets pour l'ensemble des disciplines. »

Michel Savin

Sénateur de l'Isère,

Président du groupe d'études Pratiques Sportives et Grands Événements Sportifs